



HAL
open science

Territoires et stratégies des sociétés locales face à l'agri-business

Evelyne Mesclier

► **To cite this version:**

Evelyne Mesclier. Territoires et stratégies des sociétés locales face à l'agri-business. CIST2011 - Fonder les sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST), Nov 2011, Paris, France. pp.333-337. hal-01353398

HAL Id: hal-01353398

<https://hal.science/hal-01353398>

Submitted on 11 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Territoires et stratégies des sociétés locales face à l'agri-business

AUTEUR

Evelyne MESCLIER, PRODIG (France)

RÉSUMÉ

Cette communication présente une réflexion sur la façon dont la dimension territoriale matérialise les relations entre sociétés locales et agri-business. Les observations montrent que ces relations peuvent osciller entre rejet, acceptation et diverses formes de négociation et d'utilisation de la présence des acteurs de l'agri-business par la collectivité locale. Ces différentes réactions peuvent correspondre à des moments distincts dans le temps et à des formes d'agri-business variées. Elles sont liées également à des facteurs comme la localisation du territoire et les caractéristiques physiques que leur société est susceptible de mobiliser, l'histoire agraire, les systèmes de production et d'activités présents. Les études de cas sont situées au Pérou, où les paysanneries sont économiquement et politiquement marginalisées, mais suffisamment maîtresses des ressources de leur territoire depuis la réforme agraire des années 1970 pour pouvoir réguler en partie l'accès à celles-ci. Il s'agit donc d'un terrain intéressant pour tester l'hypothèse de l'importance des interactions qui se produisent sur les territoires concrets entre des acteurs inégaux, dans la définition des modes de développement.

MOTS CLÉS

Territoires, régulation de l'accès aux ressources, agri-business, Pérou.

INTRODUCTION

La question foncière a été remise à l'ordre du jour par un ensemble de tendances comme la remise en cause des réformes agraires, les décollectivisations, la pression démographique croissante dans les pays du Sud, les programmes de sécurisation foncière, entre autres. Dernièrement, l'accaparement des terres, phénomène qui désigne la concentration de grandes superficies aux mains de l'agri-business, fait l'objet de plus en plus d'interrogations. L'État, s'il n'intervient plus dans la production, joue souvent un rôle moteur dans la réorganisation de la régulation de l'accès à la terre et à l'eau, afin de permettre l'arrivée de ces investissements.

Le point de vue défendu ici est qu'il est nécessaire de comprendre les interactions qui ont lieu sur le territoire entre les entrepreneurs de l'agri-business et les sociétés locales pour pouvoir comprendre les situations. Dans un grand nombre de cas, l'arrivée d'investisseurs suppose ou suscite des formes de relation avec ces sociétés, qui ne se réduisent pas à la simple élimination de ces dernières ni à leur réduction au silence. En ce sens, la compréhension de la façon dont la société locale a construit et continue à construire ce territoire, conjointement à d'autres acteurs comme l'État, est un des éléments qui entrent en ligne de compte.

Cette communication prend appui sur des études de cas au Pérou et comporte deux parties. La première décrit la façon dont des territoires locaux ont pu être rendus attractifs pour des investisseurs de l'agri-business. La seconde montre la diversité des réactions des sociétés locales vis-à-vis de ces acteurs de l'agri-business en se centrant

sur leurs décisions en termes de gestion des ressources. Elle pose la question du rapport entre dynamiques territoriales et démocratisation.

1. LA CONSTRUCTION DE TERRITOIRES « A PRENDRE »

Les cas d'étude utilisés sont ceux de la « communauté paysanne¹ » de Santa Lucía de Ferreñafe, de la « communauté paysanne » de San Julián de Motupe et de l'ex coopérative sucrière de Tumán. Ils sont situés dans la région de Lambayeque, sur le piémont occidental des Andes, dans le nord du Pérou. Les données d'enquête ont été recueillies entre 2002 et 2011. Une partie du travail de terrain a été réalisé en collaboration avec Jean-Louis Chaléard, dans le cadre d'une recherche de l'ex UMR Temps (ENS-IRD) sur les évolutions des espaces ruraux de cette région dans la mondialisation (voir entre autres, Aldana *et al.*, 2006, Mesclier et Chaléard, 2006, Chaléard, Huamantínco et Mesclier, 2008). Plusieurs passages postérieurs ont permis d'actualiser ces données et d'approfondir le thème des restructurations foncières.

La remise en cause des droits de propriété collectifs dans les années 1990

La création de la possibilité de transférer les terres à des acteurs totalement extérieurs à la société locale fait partie de l'histoire récente de ces territoires. Ceux-ci sont, dans le cas de Santa Lucía et de San Julián, constitués de vastes interfluves semi-désertiques dans les années « normales », qui se couvrent de végétation dans les années de Niño. Les terres des périmètres irrigués grâce à l'eau des fleuves côtiers descendant de la cordillère sont quant à elles appropriées de façon individuelle. Aux limites des territoires des communautés, de petits groupes de paysans à la recherche de terres s'installent parfois, en profitant de ces années exceptionnelles. Mais il s'agit de superficies limitées. Dans le cas de l'ex coopérative de Tumán, il s'agit d'un territoire au contraire entièrement irrigué, collectivisé à l'occasion de la réforme agraire des années 1970. Dans le cadre de la libéralisation économique des années 1990, et à l'occasion d'un vaste plan de sécurisation foncière, les cadres législatifs qui empêchaient la privatisation de ces terres ont été modifiés par l'État. L'inaliénabilité des terres des communautés a été supprimée (voir Del Castillo, 1997). La possibilité de prendre le contrôle de vastes superficies remet en cause les droits collectifs acquis depuis les années 1930. Les ex coopératives sucrières ont été obligées par l'État à se transformer en sociétés par actions, leurs membres recevant une partie de ces actions. Celles-ci devaient être vendues sous la forme d'OPA à des « associés stratégiques ».

Les formes des acquisitions

Les acquisitions ou tentatives d'acquisitions sur ces territoires se sont déroulées sous des formes distinctes. A San Julián ce sont entre autres des entreprises exportatrices de fruits qui se sont installées sur les terres non cultivées ou cultivées seulement lorsque l'eau est abondante. Elles ont acheté les terres soit à des propriétaires individuels, soit à des membres des communautés exploitant des terres de la communauté, autorisés par la nouvelle loi à les leur vendre. A Santa Lucía c'est une entreprise de production de biocombustible qui a cherché à faire un accord pour acquérir une partie des terres. Dans un cas comme dans l'autre, ces entreprises ont les moyens de mettre en irrigation de nouveaux périmètres, en forant des puits profonds. Aucun contrôle n'est exercé sur les prélèvements en eau dans cette région. A Tumán, c'est par l'acquisition d'une partie des actions de l'ex coopérative que les investisseurs ont pu s'installer. Disposant de capitaux, l'un d'entre eux a acquis un rôle décisif dans le

¹ Institution agraire dont une des caractéristiques est d'être propriétaire à titre collectif de tout ou partie des terres exploitées par ses membres.

contrôle de l'ancienne coopérative, qui comprend plusieurs milliers d'hectares irrigués et la sucrerie.

Dans tous les cas, les acquisitions ont été réalisées à des prix très peu élevés, correspondant dans les deux premiers cas à des terres non irriguées et non plantées, dans le dernier, aux actions d'une entreprise qui connaissait des difficultés de fonctionnement et faisait l'objet d'une vive campagne de critiques en partie organisée par le gouvernement lui-même.

2. ARRANGEMENTS ENTRE VOISINS OU ACCAPAREMENT ?

Après des moments de forte tension, marqués par des morts et des blessés, la plupart des investisseurs qui proposaient un projet sérieux ont pu s'installer sur ces territoires. Cela pose le problème de la réorganisation des pouvoirs autour de la régulation des ressources.

Les sociétés locales entre rejet, négociation et connivence forcée

Les changements organisés par l'État ont généré dans un premier temps un climat d'affairisme, qui a provoqué des affrontements importants entre les sociétés locales et de « faux » investisseurs ou jugés comme tels : hommes d'affaires aux références douteuses, trafiquants de terres. Les acteurs qui ont finalement pris pied dans les localités étaient des firmes ou des personnes connues, installées dans des régions voisines, liées à l'agro-exportation ou au commerce. A Santa Lucía de Ferreñafe, cependant, les négociations n'ont pas abouti entre une firme d'origine espagnole prétendant acquérir les terres en concession pour cultiver de la canne à sucre destinée à la fabrication d'éthanol, et les membres de la communauté : ceux-ci n'entendaient pas donner en concession les terres, mais cultiver eux-mêmes pour l'entreprise, afin de favoriser l'emploi des jeunes de la localité.

Le cas de Santa Lucía rappelle que les firmes de l'agri-business préfèrent assurer elles-mêmes une partie de la production, malgré les risques que celle-ci représente, pour s'assurer d'un minimum d'approvisionnement correspondant à des caractéristiques souvent précises en termes de qualité et contrôle. Cette arrivée a pu générer une transformation radicale des paysages, des systèmes de production et d'activité en l'espace de quelques années, comme dans le cas de la localité de Motupe. Elle a pu également rétablir le paysage antérieur, comme dans le cas de Tumán, où les champs de canne à sucre, partiellement abandonnés, ont été replantés.

Les dynamiques économiques générées par la présence d'une firme permettent à la société locale de s'intégrer dans de nouvelles filières productives et, dans un certaine mesure, de développer des activités annexes : transport, hôtellerie ou restauration pour les journaliers ou les ouvriers, par exemple. L'acceptation de la perte de contrôle sur les ressources semble découler en partie de cette capacité de transformation du territoire. Les risques associés n'apparaissent que dans un second temps : ainsi, les prix de vente des mangues cultivées depuis une dizaine d'années à Motupe par les petits producteurs pour répondre à la demande des firmes ont aujourd'hui considérablement chuté.

D'autres cas marquent une connivence encore plus grande, mais peut-être en partie forcée, entre investisseur privé et société locale. A Tumán les anciens membres de la coopérative et aujourd'hui actionnaires de l'entreprise sont allés avec l'appui de l'entrepreneur exiger à Lima du gouvernement national que l'Etat conserve sa participation dans le capital. La grève et les manifestations ont été financées par l'entrepreneur. Celui-ci n'envisagerait pas d'investir plus que ce qu'il a déjà fait dans l'entreprise : ses bénéfices viendraient non pas du chiffre d'affaires de celle-ci mais des marges commerciales qu'il réalise, en tant que commerçant, en achetant le sucre bon

marché à l'entreprise et en le revendant beaucoup plus cher. Les anciens membres de la coopérative souhaiteraient au contraire que l'entrepreneur augmente sa participation, mais, quoi qu'ils en pensent par ailleurs, n'ont pas d'autre solution que de s'allier à cet acteur.

La mutation des pouvoirs sur le territoire

La dynamique économique générée par la présence de firmes, qu'il s'agisse de mines ou d'agri-business, fait l'objet d'évaluations, comme par exemple dans le cas du réseau RIMISP : celui-ci a élaboré des indicateurs permettant de prendre en compte la croissance économique, l'évolution des inégalités et l'évolution des impacts environnementaux (Berdegue, 2011). Le suivi dans le temps des évolutions est important, dans la mesure où les marchés internationaux que visent les firmes sont par nature instables.

Nous nous intéressons ici plutôt aux mutations des pouvoirs sur le territoire. F. Giraut note que les transferts de pouvoir de l'État vers d'autres acteurs peuvent aboutir à divers résultats : augmentation du pouvoir des gouvernements locaux, transfert de ce pouvoir vers le secteur privé, participation de la société civile, voire, rarement, autonomie des acteurs locaux (Giraut, 2009). La réforme agraire péruvienne, engagée dans les années 1970 sous la houlette d'un pouvoir fort issu d'un coup d'état militaire, a paradoxalement permis au fil du temps aux sociétés locales de reprendre le contrôle de la régulation de l'accès aux ressources et de réorganiser les territoires en fonction de leurs objectifs : remise en cause partielle du modèle coopérativiste, individualisation d'une partie des droits, conservation de droits collectifs sur une partie des terres (Mesclier, 2011). Les transformations permises par les changements législatifs des années 1990 remettent en cause cette autonomisation.

Parallèlement, la décentralisation a permis le développement d'un pouvoir régional, qui intervient aujourd'hui dans les décisions. A quelques kilomètres au nord de Motupe, un nouveau périmètre irrigué devrait voir le jour très prochainement : le gouvernement régional a passé un accord avec une entreprise brésilienne pour la construction d'un tunnel permettant d'amener l'eau du versant oriental des Andes vers le piémont occidental. Le débat aujourd'hui concerne la taille des lots qui seront vendus aux enchères : ils devaient être de plus de 1000 hectares, ce qui suscite les protestations et la proposition de prévoir également la distribution de « petits » lots de 100 ou 150 hectares. Dans le cas spécifique du Pérou, l'élection en juin 2011 d'un Président ayant fondé un Parti Nationaliste et se réclamant de Lula, après vingt ans de politique néolibérale, modifie les équilibres de pouvoir également au niveau des territoires locaux, même s'il n'est pas question pour l'instant d'une reprise en mains par l'État de la régulation de l'accès à la terre.

CONCLUSION

Depuis les années 2000, l'acquisition de terres par des entreprises s'est accélérée, comme le montre la multiplication des parcelles nouvelles aux limites du périmètre irrigué de Motupe. Les exemples étudiés montrent que les sociétés locales négocient plus qu'elles ne rejettent en bloc ces acquisitions. L'avenir de ces territoires dépend de décisions prises au niveau local et régional, des évolutions politiques au niveau national, mais également des évolutions des marchés internationaux.

Le concept de territoire permet de penser ces évolutions non seulement en termes de dynamiques économiques, mais également et surtout en termes de négociations pour le contrôle des ressources entre acteurs très inégaux.

REFERENCES

- Aldana S., Chaléard J.-L., Mesclier É., Salazar-Soler C., Taylor, G., « Le bouleversement des hiérarchies territoriales au Pérou » dans Lombard, Mesclier, Velut (éd.) *La mondialisation côté Sud. Acteurs et territoires*. Paris, IRD-Editions rue d'Ulm, 496 p. (p. 249-271).
- Berdegue, J., 2011 "Determinantes de las dinámicas territoriales rurales", Communication à SEPIA XIV, Piura, 25 août 2011
- Chaléard, J.-L., Huamantínco, A., Mesclier, É., 2008 « Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation ». *Autrepart*, n°46, p 13-29
- Del Castillo, L. « Propiedad rural, titulación de tierras y propiedad communal ». *Debate Agrario*. 1997, n°26, 59-79
- Giraut, F., 2009 « Les nouveaux rapports entre politiques nationales et dynamiques territoriales locales : une comparaison Maroc-Afrique du Sud ». In : Boujrout, Antheaume, Giraut, Landel (éds), *Les territoires à l'épreuve des normes : référents et innovations. Contributions croisées sud-africaines, françaises et marocaines*. Marrakech et Grenoble, Université Cadi Ayyad et Revue Montagnes Méditerranées (p. 359-368).
- Mesclier, É., Chaléard, J.-L., 2006 « Le paradoxe social d'un territoire gagnant : l'exemple de Motupe au Pérou » dans Lombard, Mesclier, Velut, S. (éd.) *La mondialisation côté Sud. Acteurs et territoires*. Paris, IRD-Editions rue d'Ulm, 496 p. (p. 373-388).
- Mesclier, É., 2011 « La participation des bénéficiaires de la réforme agraire à la production de l'espace agricole péruvien : une dynamique remise en cause par le libéralisme ? ». *Problèmes d'Amérique latine*, n°79, 35-54

AUTEUR

Evelyne **Mesclier**
UMR Prodig, IRD
evelyne.mesclier@ird.fr